

L'assainissement sera géré par le Smeg

La compétence assainissement a été évoquée à l'occasion du dernier conseil communautaire de Val de Gâtine. Le syndicat des eaux du Centre-Ouest, situé à Echiré, agissait en matière d'assainissement pour huit communes sur les 33 qui composent le périmètre intercommunal Val de Gâtine. Afin d'apporter plus de cohérence et de lisibilité dans l'exercice de la compétence assainissement (collectif et non collectif), il est proposé au Smeg (Syndicat mixte des eaux de la Gâtine), basé à Pompaire, de l'assumer de façon pleine et entière pour l'ensemble des trente-trois communes au 1^{er} janvier 2019.

Taxes foncières. L'exonération des taxes foncières sur les meublés du tourisme et chambre d'hôtes était également au menu du conseil. Jean-François Ferron a interrogé l'assemblée sur la suite à donner aux demandes reçues de professionnels du tourisme situées en zone de revitalisation rurale ZRR, visant une exonération de fiscalité locale. Cette demande a été adressée à la fois en mairie et à la communauté de communes.

Un parc naturel régional de la Gâtine poitevine est à l'étude. Le conseil communautaire se prononcera ultérieurement sur cette demande si le PNR est accepté.